

- **Presque tous les pays auront largement accès aux armes biologiques et chimiques. Les pays du Tiers-Monde mettront au point des armes nucléaires et des vecteurs perfectionnés, ou s'en doteront.**

La prolifération d'armes de destruction massive et de vecteurs perfectionnés préoccupera certes beaucoup tous les pays industrialisés. La vérification des limitations relatives aux armes biologique (AB) continuera de poser de graves, voire d'insurmontables problèmes.

- **Conclusion d'un accord bilatéral sur les armes chimiques (AC). Les négociations sur une Convention sur les armes chimiques (CAC) à l'échelle mondiale auront peu progressé, mais certaines mesures intermédiaires auront été prises.**

Les armes chimiques seront devenues une grande préoccupation. L'Accord bilatéral (soviéto-américain) sur les AC sera considéré comme un grand pas en avant, mais le principal objectif restera l'adoption d'une convention mondiale sur les armes chimiques. Plusieurs mesures intermédiaires auront été prises en ce sens.

- **Les propositions de limitation des armements navals seront favorablement accueillies. Certaines limites auront été établies pour les systèmes d'armes maritimes.**

Bien que les États-Unis n'aient pas encore officiellement manifesté d'intérêt pour la limitation des armements navals, des propositions sérieuses seront faites par des spécialistes de la question au cours de cette décennie, et d'autres pays réclameront la limitation des systèmes d'armement maritimes.

- **On aura commencé à élaborer des mesures pour limiter le transfert d'armes perfectionnées et de technologies connexes.**

Élargissement de la portée du Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM). Rôle important de l'ONU.

Les mesures visant à limiter le transfert d'armes perfectionnées deviendront importantes. On assistera à un élargissement de la portée et du rôle du RCTM, et plus de pays y souscriront. L'ONU jouera un rôle de premier plan. Aucune entente ne sera conclue pour surveiller les recherches ou les activités de développement en laboratoire.

- **L'ONU deviendra beaucoup plus efficace dans les secteurs de la limitation des armements et du maintien de la paix. D'autres intervenants régionaux, tels que l'OTAN, la CSCE et l'Union de l'Europe occidentale (UEO), auront également un rôle à jouer.**

Les récents événements ont clairement prouvé que l'efficacité de l'ONU s'est grandement accrue, ce qui se répercutera favorablement sur le processus de limitation des armements; cependant, certains États ne coopéreront qu'à reculons et refuseront même d'y participer. En outre, l'OTAN, la CSCE et l'UEO participeront activement au processus de limitation des armements. Il est même possible que l'ONU fasse appel aux forces multinationales de l'OTAN dans le cas de conflits dans des régions ne relevant pas de la compétence de cette dernière.

- **On mènera des discussions sur la limitation des armements sans conclusion d'accords, mais ces démarches seront moins souhaitables que l'adoption d'accords officiels.**

Le concept de limitation des armements sans accord officiel restera à l'étude, les démarches prenant, par exemple, la forme de réductions unilatérales et de mesures de restrictions mutuelles. Mais cela ne sera pas aussi souhaitable que des ententes officielles, qui renforcent des limitations précises.

